Métropole Aix-
Marseille-Provence

Territoire
du Pays d'Aix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX
SEANCE DU 11 FEVRIER 2021
PRESIDENCE DE MONSIEUR ROGER PELLENC

2021_CT2_004

OBJET : Ressources - Finances - AVIS - Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la création de l'opération d'investissement " Réhabilitation des zones d'activités" et de son affectation

Le 11 février 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Musiques Actuelles du Pays d'Aix (6MIC) à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 5 février 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BIANCO Kayané – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – BURLE Christian – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GOMEZ André – GOURNES Jean-Pascal – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MALLIÉ Richard – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – PENA Marc – POUSSARDIN Fabrice – RAMOND Bernard – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – VENTRON Amapola – VINCENT Jean-Louis – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : BENKACI Moussa donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CRISTIANI Georges – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à FILIPPI Claude – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à KLEIN Philippe – TAULAN Francis donne pouvoir à GRUVEL Jean-Christophe

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – GRANIER Hervé – ROVARINO Isabelle – SANNA Valérie

Secrétaire de séance : LANGUILLE Vincent

Monsieur Jacky GERARD donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210211-2021_CT2_004-DE
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

Métropole Aix-Marseille-Provence

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Ressources
Finances

■ **Séance du 11 février 2021**

02_1_02

■ Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la création de l'opération d'investissement " Réhabilitation des zones d'activités" et de son affectation

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210211-2021_CT2_004-DE
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Stratégie et développement économique, entreprises, commerce, relance

■ **Séance du 18 Février 2021**

17451

■ Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la création de l'opération d'investissement " Réhabilitation des zones d'activités" et de son affectation

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de la programmation des opérations de réhabilitation des zones d'activités, le Territoire du Pays d'Aix souhaite aujourd'hui s'engager sur plusieurs opérations et particulièrement sur le secteur des Estroublans à Vitrolles et sur la zone commerciale de Plan de campagne.

Sur le secteur des Estroublans et, dans le cadre du projet CAP HORIZON, des études circulatoires ont été réalisées en 2019 et ont montré qu'un aménagement de l'accès Nord au secteur des Estroublans était aujourd'hui nécessaire. Ces aménagements s'avèrent aujourd'hui indispensables pour permettre le développement du secteur et pour autoriser l'implantation de nouvelles entreprises. Aussi pour pouvoir programmer l'intervention de la collectivité au plus tôt, il est nécessaire de créer une autorisation de programme pour intégrer cette opération et envisager des travaux sur l'année 2022.

Cet aménagement consiste en la mise à deux voies de circulation de la sortie de la RD113 sur le giratoire entre la rue Victor Gelu et le boulevard de l'Europe, ainsi que la mise à 2 fois deux voies de la section du boulevard de l'Europe entre l'avenue de Rome et la rue victor Gelu. Cet aménagement comprend également la sécurisation des itinéraires cyclables et piétons ainsi que l'intégration des Bus et de leurs arrêts. Le coût de cette opération s'élève à 1,5 M€ TTC.

Par ailleurs, sur le secteur de Plan de Campagne, le Territoire du Pays d'Aix se doit de réaliser toute une série d'ouvrage prescrits par arrêté au titre de la loi sur l'eau du 11 avril 2011. Aujourd'hui une grande partie des équipements est réalisée mais il reste encore deux collecteurs et deux bassins à construire qu'il s'avère nécessaire de programmer dans les futures opérations. La collectivité devait initialement réaliser ces ouvrages sous 10 ans mais au vu des difficultés foncières rencontrées, les opérations n'ont pu être réalisées plus rapidement. Aujourd'hui un porté à connaissance est en cours

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210211-2021_CT2_004-DE
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

auprès des services de la préfecture afin de solliciter la prolongation de cet arrêté. Pour autant, il parait important d'afficher l'engagement de la collectivité et la programmation des derniers ouvrages.

Aussi il est proposé d'intégrer ces opérations dans la nouvelle autorisation de programme.

Les études de faisabilité sont en cours, les évaluations sommaires de ces ouvrages sont à ce jour :
- Bassin Est : 1M€
- Bassin Central 1,5M€
- Collecteur des Rigons : 1,56M€
- Collecteur secteur Fabémi : 2 M€

Il est donc proposé de créer l'opération d'investissement « Réhabilitation des Zones d'Activités » d'un montant de 8M€ afin d'intégrer l'ensemble des opérations précédemment listées.

Il n'est à ce stade pas nécessaire de prévoir des financements sur l'année 2021.
Les crédits de paiement proposés pour cette Autorisation de programme sont les suivants :

CP 2022 : 500 000€ TTC
CP 2023 : 2 000 000 € TTC
CP 2024 : 2 000 000 € TTC
CP 2025 : 2 000 000 € TTC
CP 2026 : 1 500 000 € TTC

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la création pour un montant de 8M € T.T.C., de l'opération d'investissement « Réhabilitation des zones d'activités ».
- Qu'il convient de procéder à l'affectation pour un montant total de 8M € T.T.C. de l'opération d'investissement « Réhabilitation des zones d'activités ».
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents.

Délibère

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210211-2021_CT2_004-DE
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement « Réhabilitation des zones d'activités » pour un montant 8 M € T.T.C.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget de l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée qui s'établit comme suit :

Réhabilitation des zones d'activités

Montant initial de l'AP : ***8 000 000 € T.T.C.***
CP 2022 : 500 000€ TTC
CP 2023 : 2 000 000 € TTC
CP 2024 : 2 000 000 € TTC
CP 2025 : 2 000 000 € TTC
CP 2026 : 1 500 000 € TTC

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Développement économique,
Plan de relance pour les entreprises
Artisanat et Commerce

Gérard GAZAY

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210211-2021_CT2_004-DE
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

2021_CT2_004

OBJET : Ressources - Finances - AVIS - Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la création de l'opération d'investissement " Réhabilitation des zones d'activités" et de son affectation

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	53
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	53
Majorité absolue	27
Pour	53
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 18 FEV. 2021

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210211-2021_CT2_004-DE
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021